LIBERTÉ,  **EGALITÉ,**

Avranches, le 29 Nivôse, l'an 3.e de la République Françoise, une & indivisible.

LE GOT, Représentant du Peuple, envoyé dans le Département de la Manche,

Au Citoyen commandant le Bataillon d

Je t'envoie, Citoyen, un exemplaire de l'Arrêté de mes Collègues Bollet, Boursault, Guezno, Brue & Guermeur, en date du premier de ce mois, qui ordonne la levée d'une ou plusieurs Compagnies Territoriales dans les différens Districts de l'arrondissement des Armées de l'Ouest & des Côtes de Cherbourg. J'y joins l'Arrêté que j'ai pris, par lequel j'ai ordonné qu'il seroit provisoirement levé une Compagnie dans ton District. Comme, plus que probablement, tu assembleras le Bataillon que tu commandes, pour fêter l'anniversaire de la mort du dernier tyran, le deux du mois prochain, correspondant au 21 Janvier (v. st.), je te requiers de lui donner lecture de ces deux Arrêtés.

Je t'invite, au nom de ton amour pour la Patrie, de faire bien sentir aux différens Volontaires qui le composent, combien il est intéressant pour la tranquillité de la République entière, pour celle du Département en particulier, & pour leur sûreté personnelle, d'exterminer cette race impie, qui, n'osant se mesurer avec nos braves Frères d'armes, a recours à la lâcheté de l'assassinat sur des Citoyens isolés & indéfendus.

Tu feras sentir à ceux de tes Concitoyens que les besoins de leurs familles forcent d'entrer en calcul avec leur Patrie, l'avantage & l'exactitude d'une solde qui les mettra à portée de les secourir.

Tu auras soin de les rassurer contre la malveillance qui voudroit leur persuader qu'on les incorporera pour les envoyer aux Frontières. Il te suffira pour y réussir de leur rappeler que le règne de la justice est arrivé, que la parole des Représentans du Peuple est sacrée, qu'ils peuvent en conséquence être certains qu'ils ne sortiront point de ce Département, & que leur absence ne sera prolongée qu'autant qu'elle sera nécessaire pour la destruction des *Chouans*.

Tu feras ensuite inscrire les noms de ceux qui désireront entrer dans ces Compagnies, avec leurs prénoms & le lieu de leur domicile. Tu en dresseras procès-verbal, dont tu remettras sans délai un double certifié à l'Agent national de ton District.

Je te recommande le plus grand zèle & la plus grande activité.

Salut & fraternité.

LE GOT.

P. S. Si la préſente ne te parvenoit par à temps pour faire réunir ton Bataillon le 2 Pluviôſe prochain, tu ne manqueras pas de le faire aſſembler pour le Décadi ſuivant.

Décadi prochain 10 Pluviôſe, ſera le jour du raſſemblement. J'invite particulièrement les Commandans de Bataillon, à donner à nos Frères d'armes la connoiſſance la plus entière de l'arrêté des Repréſentans du Peuple, à leur en démontrer l'utilité & a bien les pénétrer que la parole des Repréſentans du Peuple eſt ſacrée & inviolable.

Le procès-verbal par duplicata me ſera remis dans les trois jours, c'eſt-à-dire, le 13 Pluviôſe au plus tard.

Salut & fraternité.

DUHAMEL.

P. S. Si la présente ne te parvenoit pas à temps pour faire réunir ton Bataillon [illegible], [illegible] pour le [illegible] suivant.

L'objet principal de l'instruction [illegible] est [illegible] de Bataillon, à donner à nos Frères d'armes la connoissance la plus intime de l'autorité des Représentans du Peuple, à leur en démontrer l'utilité [illegible] les preuves que la parole des Représentans du Peuple est sacrée & inviolable.

Le procès-verbal par duplicata me sera remis dans les trois jours, c'est-à-dire, le 19 Floréal au plus tard.

Salut & fraternité.

D[illegible]L.